



Séance du 06 octobre 2025 à 17h00

Date de la convocation : 30 septembre 2025

Présidence: Patrick LAGARDE

Nbre de délégués en exercice : 43

Nbre de délégués présents : 12

Nbre de pouvoirs: 3

Nbre de délégués votants : 15

Etaient présents ou excusés :

P pour présent en présentiel, E pour excusé, A pour absent, XP pour pouvoir

Titulaires		Suppléants		
ADAM Christian	Α	BALAUD Frédéric	А	
AID Bachir	P	BASTIEN Pierre	А	
ALBERTI Christian	A	BERTRAND Claude	A	
ALEMANI Roger	A	CHANE Elisabeth	A	
ANDRES Dominique	E	CHIVOT Jean-Marie	A	
BERTRAND Michel	Α	CHOSEROT Philippe	A	
BISCH Stéphane	P	CLAUDE Pascal	A	
BOGARD Gérard	P	CLOCHEY Alain	A	
BONNE Grégory	E	COTTEREAU Jacques	A	
BOULANGEOT André	P	COURRIER Jean-Claude	A	
BOULAY Stéphane	A	DEL Michel	A	
CLAUDON Philippe	P	DUFOUR Carole	A	
COLIN Etienne	P	DURUPT Thierry	A	

CORNU Yanis	Α	GAILLOT Thierry	Α
CREMEL Denis	Α	GEHIN Martine	A
CHACHAY Pierre	Α	GORNET Daniel	Α
DUPONT Virginie	ХР	GRANDMAIRE Jean-Michel	Α
EURIAT Thierry	ХР	GUILLOT Jean-François	Α
GRIMILLOT Patricia	E	HANS Francis	Α
HAAS Francis	E	HENRY Nadine	Α
HARPIN Denis	E	JACQUEMIN Anicet	A
HENRI Brigitte	E	JEANNOT Arnaud	Α
HUMBERT Stanislas	Р	LASSERONT Elisabeth	A
JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine	Α	LECLERC Lionel	A
		MAGINEL Didier	Α
LABAT Antoine	P	MATHIEU Jérôme	Α
LACROIX Rémi	Α	NICOLLE Jean-Marie	A
LAGARDE Patrick	Р	NOEL Gérald	Α
LAURENT Bernard	Α	PAGELOT Dominique	Α
LIENARD Pascal	E	PAPI Agnès	Α
MANGEL Joël	P	PEDUZZI Dominique	A
MATHIS Didier	Р	PINOT Amandine	A
MAURICE Jean-François	Α	PRIVAT-MATTIONI Caroline	A
MEYER Gérard	Α	ROUDOT Gérard	A
PITON Jean-Joël	Α	SALERIO Philippe	Α
ROPP Bernard	Α	SMAÏNE Margot	Α
SANCIER Jean-Claude	P	STACH René	Α
TACQUARD Bernard	E	THIERY Jean-Luc	A
TOUSSAINT Michel	Α	THIRIET Jean-Luc	A
VINCENT Thomas	E	VINCENT Patrick	A

VALANCE Jacques	Α	VIRTEL François	Α
VIDOT Cyril	XP		
VONDERSCHER Jean Marie	Α		
WILLEMIN Jenny	E		

Monsieur Pascal VILLEMIN, Payeur Départemental, n'est pas présent.

Pouvoirs : T. EURIAT à P. CLAUDON / C. VIDOT à P. LAGARDE / V. DUPONT à A. BOULANGEOT

A l'entrée de la séance, les élus reçoivent le procès-verbal de constat d'absence de quorum du comité syndical du 29 septembre 2025, conformément à l'article L. 2121-17 et suivants du Code général des collectivités territoriales, applicables par renvoi aux syndicats.

1 - Compte-rendu du Comité du 04.09.2025

Aucune remarque formulée sur le compte-rendu du 04/09/2025, il est adopté à l'unanimité.

2 - Modification des statuts d'EVODIA

La récente demande d'adhésion présentée par la Communauté de Communes du Territoire de Baccarat à Lunéville par délibération du conseil communautaire du 24 juin 2025 a été approuvée par délibération du comité syndical du 3 juillet dernier.

La poursuite de la procédure d'adhésion nécessite une modification des statuts du syndicat, notamment leurs annexe 1 – « Liste des adhérents » et 2 – « Liste des adhérents par compétence ».

Invité à se prononcer, le comité syndical émet un avis favorable à la modification statutaire présentée et charge le Président d'engager la procédure d'approbation des statuts modifiés auprès de l'ensemble des collectivités membres, conformément aux dispositions statutaires.

Le projet de modification statutaire est joint aux présentes.

Point adopté à l'unanimité.

3 – Mise à jour tarifaire

La récente défaillance entraînant le désengagement de l'éco-organisme VALOBAT des filières « Produits & Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment » (PMCB) notamment pour les flux « Huisseries vitrées », « Laines minérales » et dans un premier temps « Plâtre » avant de finalement se raviser pour ce dernier, nécessite pour EVODIA de se substituer à l'éco-organisme pour garantir aux usagers professionnels le service public de gestion des déchets.

Cette situation a nécessité la mise en place de marchés en procédure « d'urgence impérieuse » confiés à CITRAVAL pour la gestion de collecte et de traitement, à SUEZ pour le traitement des laines et RITLENG pour le traitement du plâtre, avant de refacturer aux collectivités membres à l'€uro/€uro.

Cette grille s'est vu également enrichir de deux tarifs pour des partenariats avec des entreprises dans le cadre d'actions ou d'animations qu'EVODIA peut mettre en place.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité, la grille tarifaire suivante :

	Grille tarifaire 2025 - MAJ n°3 au 06/10/2025			
	Tarif /arv/hab.		Evolution	
Cotisation à l'habitant	Facturation au trimestre	3.69 €	0.00%	
	Tarifs TTC/tonne		Evolution	
	Transitage	12.20 €	0.00%	
	Transport	10.30€	0.00%	
	Traitement OM & GO			
Ordures Ménagères	Tarif 1 : objectif 15% de réduction	114.70 €	0.00%	
	Tarif 2 : tonne au-delà des 15% de réduction	131.30 €	0.00%	
	Total T.T.T			
	TTT tarif 1	137.20 €	0.00%	
	TTT tarif 2	153.80 €	0.00%	
	Catastrophes naturelles et événements exceptionnels	197.75€	0.00%	
	Forfait non-conformité (par non-conformité constatée)	200.00€	0.00%	

	Traitement des produits Hors Eco DDS et des Non-Conformité Eco D	DS - Marché départements	al .
	Acides	1 925.00 €	0.00%
	Acides minéraux	1 925.00 €	0.00%
	Aérosols	1 989.00 €	0.00%
	Bases	1 925.00 €	0.00%
	Carbure de calcium	4 070.00 €	0.00%
	Comburants	4 070.00 €	0.00%
	Déchets de mercure	42 900.00 €	0.00%
Déchets Diffus Spécifique		495.00 €	0.00%
Début au 01/10/2025	Liquides solvants	704.00 €	0.00%
Refacturation à l'euro-	Médicaments	891.00 €	0.00%
l'euro	Non identifié	1 210.00 €	0.00%
	Pâteux	814.00 €	0.00%
	Péroxyde d'hydrogène	4 070.00 €	0.00%
	Phytosanitaires	2 640.00 €	0.00%
	Produits de laboratoire standard	2 090.00 €	0.00%
	Radiographie	792.00 €	0.00%
	Shingle	770.00 €	0.00%
	Vides emballages et matériaux souillés	1 133.00 €	0.00%
	Fourniture de vermiculite (prix au litre)	1.80 €	0.00%
	Forfaits gestion administrative non-conform		
	-	Facturation à	0.00%
	Prestations spécifiques sur BSD	l'euro-l'euro	0.00%
	Passage à vide	142.43 €	0.00%
Déchets Diffus Spécifique	Impossibilité d'enlèvement d'un contenant inaccessible	82.29 €	0.00%
NON CONFORMITES	Nombre de contenants collectes différent de la commande initiale	82.29 €	0.00%
Début au 01/10/2025	Erreur et quantité entre dechet prevu et quantité réelle réception	50.64 €	0.00%
Refacturation à l'euro-	Le conditionnement du dechet prévu n'est pas conforme à celui reçu	82.29 €	0.00%
l'euro	La nature du déchet prévu n'est pas conforme à celle reçue	82.29 €	0.00%
	Déchet interdit	168.80 €	0.00%
	Le déchet réceptionné n'est pas bien trié : NC non significative	168.80 €	0.00%
	Le déchet réceptionné n'est pas bien trié : NC non significative (>5kg)	168.80 €	0.00%
	Refus de prise en charge par l'Eco organisme ECO DDS	82.29 €	0.00%
Huiles			
Révision au 30/06/2025	Recettes Reprise huiles végétales (reversements)	250.00 €	0.00%
Refacturation et	restrict regulars (references)		
reversement à l'euro-		42.00 €	0.00%
l'euro	Frais de remplacement contenant détérioré (par contenant)		
	Reprise Egger (reversements)	12.00 €	0.00%
D. C.		45.00.6	0.000/
Bois	Reprise Norske Skog Golbey (reversements)	15.00 €	0.00%
Reversement à l'euro- l'euro	Facturation bois C sous devis avec les prestataires :		
redio	- Suez et Aubry transport Ou	Facturation à	0.00%
	- Valogreen Roellinger	l'euro-l'euro	
		_	
	Location de contenant	- €	0.00%
Plâtre*	Collecte des bornes	71.74 €	0.00%
Refacturation à l'euro- l'euro	Collecte des bennes selon dechetterie	Facturation à	0.00%
reuro		l'euro-l'euro	0.00%
	Traitement	200.45 €	0.00%
	Location de contenant	- €	0.00%
			0.00%
Huisseries vitrées*	Collecte des racks	60.14 €	0.0070
Refacturation à l'euro-		Facturation à	
	Collecte des bennes selon dechetterie	Facturation à l'euro-l'euro	0.00%
Refacturation à l'euro-	Collecte des bennes selon dechetterie Traitement	Facturation à l'euro-l'euro 79.13 €	0.00%
Refacturation à l'euro-	Collecte des bennes selon dechetterie Traitement Fourniture Big Bag petit	Facturation à l'euro-l'euro 79.13 € 11.69 €	0.00% 0.00% 0.00%
Refacturation à l'euro- l'euro Conditionnement et	Collecte des bennes selon dechetterie Traitement Fourniture Big Bag petit Fourniture Big Bag grand	Facturation à l'euro-l'euro 79.13 € 11.69 € 15.41 €	0.00% 0.00% 0.00% 0.00%
Refacturation à l'euro- l'euro Conditionnement et collecte de l'amiante	Collecte des bennes selon dechetterie Traitement Fourniture Big Bag petit Fourniture Big Bag grand Fourniture Bodybenne	Facturation à l'euro-l'euro 79.13 € 11.69 € 15.41 € 127.57 €	0.00% 0.00% 0.00% 0.00% 0.00%
Refacturation à l'euro- l'euro Conditionnement et collecte de l'amiante Refacturation à l'euro-	Collecte des bennes selon dechetterie Traitement Fourniture Big Bag petit Fourniture Big Bag grand Fourniture Bodybenne Collecte (t/km)	Facturation à l'euro-l'euro 79.13 € 11.69 € 15.41 € 127.57 € 0.91 €	0.00% 0.00% 0.00% 0.00% 0.00%
Refacturation à l'euro- l'euro Conditionnement et collecte de l'amiante	Collecte des bennes selon dechetterie Traitement Fourniture Big Bag petit Fourniture Big Bag grand Fourniture Bodybenne	Facturation à l'euro-l'euro 79.13 € 11.69 € 15.41 € 127.57 €	0.00% 0.00% 0.00% 0.00% 0.00%

	Traitement par Lingenheld sur le site de Saint Louis	91.81€	0.00%		
Total and the Booking	Traitement par Suez sur les sites de Vaivre-et-Montoille ou Jeandelaincourt.				
Traitement de l'amiante Refacturation à l'euro- l'euro	Forfait conditionnement conteneur "Bodybenne" (max 5,35 T)	1 067.00 €	0.00%		
	Forfait conditionnement conteneur "Big-Bag palette" (max 3 T)	598.40€	0.00%		
	Forfait conditionnement EPI-EPC	146.30 €	0.00%		
	Tonnes supplèmentaires	199.65€	0.00%		
Laine de verre	Location de contenant	- €	0.00%		
et Laine de roche*	Collecte	923.13€	0.00%		
Refacturation à l'euro-	Transport	50.64€	0.00%		
l'euro	Traitement par enfouissement	197.65€	0.00%		
	Traitement des plastiques durs	58.03€	0.00%		
	Campagne de caractérisation	105.50 €	0.00%		
	Traitement par incinération des refus de tri de petites tailles	159.31 €	0.00%		
Plastiques durs	Traitement des refus de tri de grandes tailles	237.38 €	0.00%		
Refacturation à l'euro-		Facturation à	0.00%		
l'euro	Mise en balles	l'euro-l'euro			
rearo	Regroupement des plastiques durs	21.10 €	0.00%		
		Facturation ou			
		reversement au	0.00%		
	Reprise du flux par Valorplast (en fonction de l'indice de variation)	réel			
	Tri du Polystyrène Expansé	142.43 €	0.00%		
	Traitement par incinération des refus de tri de petites tailles	159.31 €	0.00%		
Polystyrène Expansé	Traitement des refus de tri de grandes tailles	237.38 €	0.00%		
Refacturation à l'euro-	Forfait pour une caractérisation	105.50 €	0.00%		
l'euro		Reversement			
	Reversement Polystyrène Expansé	au réel	0.00%		
	Vidage du verre	46.83 €	0.00%		
	Tri des bennes papiers	44.09 €	0.00%		
	Transfert/Tri cartons	51.15 €	0.00%		
	Tri des bennes mélange	60.46 €	0.00%		
	Tri du Multi-matériaux	182.65 €	0.00%		
	Transfert/Transport pour l'apport volontaire	62.23 €	0.00%		
	Transfert/Transport pour le porte à porte	33.04 €	0.00%		
Collecte Séparative	Forfait de caractérisation/ tonne	1.50 €	0.00%		
Révision au 01/10/2025	· onal as salasin to me	Au réel sur le	0.000		
		T4, tenant			
		compte de la	0.00%		
		répartition des	0.00%		
		exutoires de			
	Traitement des refus de tri	traitement			
	Remplissage de la matrice par INDDIGO en substitution de l'adhérent	Facturation à l'euro-l'euro	0.00%		
	Selon outils proposés :	Teuro-reuro			
	Forfait animation territoriale	25 €/heure	0.00%		
	Pour adhérents	35 €/heure	0.00%		
Communication		155 €/demi-			
	Animation "Mon entreprise zéro déchet"	journée	0.00%		
	Partenariat sur nos réseaux sociaux	500.00€	0.00%		
	Partenariat sur tous supports de communication	1 000.00 €	0.00%		

A titre d'informations complémentaires, pour toutes prestations ne figurant pas dans la grille tarifaire, et ayant fait l'objet d'une demande par ou pour un territoire. Ce dernier se verra adressé, un devis correspond à la prestation et une facturation à l'euro-l'euro sera appliquée.

Les marchés en cours pour certains flux avec l'arrivée de la filière PMCB restent en cours en cas de necessité (gestion de non conformités, et ou produits ne figurants pas dans les consignes de tri des ecos organismes").

Point adopté à l'unanimité.

Points divers:

Evolution situation filières:

1. Produits & Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment

L'évolution de la situation de cette filière et la décision de VALOBAT d'arrêter les collectes des huisseries vitrées, des laines minérales (au 15.09) et de celle du plâtre annoncé au 30.09, finalement est maintenue pour l'instant a nécessité une intervention et une gestion quotidienne d'EVODIA pour le maintien du service public.

Aussi, a-t-il été nécessaire de mettre en place :

- O De nouveaux marchés en urgence impérieuse, à savoir :
 - ➤ CITRAVAL pour la collecte/massification des laines et des huisseries et du plâtre (que nous maintenons en cas de besoin).
 - > SUEZ pour le traitement des laines.
 - > RITLENG pour le traitement du plâtre (en cas de besoin).
- Réaliser des simulations pour évaluer les impacts financiers :
 - Une charge d'environ 85 K€ au titre du trimestre 4 pour les laines et les huisseries vitrées ;
 - Un coût annuel tous flux (y-c compris le plâtre) estimé à 385 K€ pour ce 4ème trimestre;
 - Un coût de prise en charge estimé à 1,5 M€ à l'année (compris arrêt de la collecte plâtre par VALOBAT);
 - ➤ En raison de ces enjeux financiers, bien évidemment non prévus aux budgets, nous avons proposé de ne facturer ces prestations qu'à l'issue du vote de votre budget primitif 2026;
 - La reprise de l'opérationnalité a été anticipée : nous avons fait laisser par CITRAVAL (qui est le prestataire de VALOBAT

et le nôtre) les contenants de collecte (que ce soit les racks ou les bennes) ce qui permet une reprise immédiate du service;

- L'ensemble des collectivités membres a été informé régulièrement de la situation et des moyens mis en œuvre ainsi qu'adressé des éléments communicationnels à destination des usagers ;
- Nous avons également informé les professionnels du réseau Sovodeb en collaboration avec la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics et la CAPEB 88;
- Réalisé mardi 23 septembre dernier, la mise à jour tarifaire pour les professionnels ainsi qu'un courriel adressé à tous les clients. Des « posts » sur les réseaux sociaux ont également été réalisés;
- Une conférence de presse commune avec Sovodeb, la FBTP et la CAPEB 88 a été organisée le 1er octobre en raison de mécontentement des professionnels contraints de payer deux fois le service;

Nous menons également des actions à l'encontre de VALOBAT :

- Des courriers de mise en demeure de respecter les clauses contractuelles ont été adressés à l'éco-organisme, le 2 octobre;
- Des titres de recettes correspondant aux charges seront établis et envoyés à VALOBAT;
- EVODIA s'associera également à toutes les actions en justice qui pourraient être proposées par Amorce et le Cercle National du Recyclage avec la possibilité d'ester en justice;
- Les services de l'Etat et la DREAL sont informés régulièrement de nos actions :
 - A ce jour, ils ne disposent d'aucun retour de la Direction Générale de la Prévention des Risques ou du ministère de la transition écologique.

Cette situation de crise est arrivée en plein été (sans doute n'est-ce pas innocent?), engendrée par un éco-organisme VALOBAT en dilettante, qui se comporte de manière inacceptable, profitant également du flou gouvernemental.

La Direction Générale de la Prévention des Risques a seulement réagi miseptembre en mettant en demeure VALOBAT de respecter ses engagements avec menace de sanctions. La reprise de la collecte du plâtre, annoncée suspendue courant septembre, en est sans aucun doute, un première résultat.

Pour autant, EVODIA suit au quotidien, avec une attention toute particulière, l'évolution de la situation car l'hémorragie pourrait s'étendre aux bennes multi flux « plastiques » et « bois ».

En conclusion, cette situation catastrophique après seulement deux ans de pratique vient anéantir le travail de déploiement des filières fait par EVODIA depuis quinze ans.

2. Textile, Linge de maison et Chaussures

Comme il l'a été évoqué au cours des dernières réunions, la situation de la filière des TLC est en tension depuis le début d'année et a connu des arrêts de collecte du prestataire « Le Relais », cet été.

En revanche, grâce à la SAEM Vosges TLC et sa filière totalement intégrée, créée il y a dix maintenant, nous n'avons subi aucun arrêt.

Néanmoins, la refondation de la filière nationale en cours et la rédaction d'un nouveau cahier des charges sont attendues avec impatience pour le début d'année 2026.

Dans ce contexte, alors qu'il avait été évoqué à de nombreuses reprises lors de réunions précédentes, le lancement du projet industriel d'installation d'une ligne de tri optique sur Vosges TLC est aujourd'hui suspendu.

La filière va subir de profonds aménagements qui auront forcément des impacts sur Vosges TLC avec notamment une nouvelle stratégie à élaborer. EVODIA s'y prépare et ce, dans le contexte de départ à la retraite de Geneviève POTGENS, sa directrice depuis sa création en 2015.

L'ordre du jour épuisé, le Président avant de clôturer la séance, consulte les élus sur toutes questions à évoquer.

Philippe CLAUDON s'interroge sur les échanges récents entre EVODIA et la FBTP et la CAPEB88.

Le Président LAGARDE indique qu'une conférence de presse partagée s'est tenue mercredi 1er octobre, avec la FBTP et la CAPEB88. L'idée est de parler d'une seule et même voix et d'avoir un axe de défense commun.

Ces deux instances du bâtiment ont reconnu le travail effectué par SOVODEB et le GIP VALODAE. Ils reconnaissent que le dispositif mis en place localement fonctionnait correctement jusqu'à ce que la filière REP PMCB soit instaurée.

Aujourd'hui, les artisans se disent abusés car ils contribuent doublement au financement : c'est une double peine.

Or, avec le déploiement mis en place par EVODIA, la collecte des flux se passait correctement et donnait pleine satisfaction aux professionnels. Aujourd'hui, la situation actuelle de la filière et le climat politique national sont une source d'inquiétude qui ne les rassure en rien.

Aussi, Patrick LAGARDE rappelle qu'il est important d'être présent ensemble devant une situation inédite et catastrophique, ce que valident de concert Philippe CLAUDON et Didier MATHIS, reconnaissants.

Par ailleurs, Gérard BOGARD s'interroge sur une refacturation des prestations à VALOBAT, comme cela avait été évoqué.

Patrick LAGARDE acquiesce et confirme que la refacturation se fera à l'euro/euro : toute émission de mandat de paiement auprès de notre prestataire local donnera lieu à l'émission de titre de recette à l'encontre de VALOBAT.

Annick LAURENT précise que les soutiens VALOBAT sont annoncés et devraient être perçus au cours du dernier trimestre, à suivre...

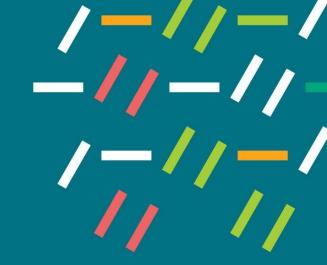
En revanche, Patrick LAGARDE indique que seul, EVODIA n'a que peu de poids dans ce « combat », aussi est-il important que la majorité des collectivités au national de la filière agisse d'une seule et même voix, qu'elle soit gracieuse ou contentieuse : EVODIA sera de celle-ci.

Patrick LAGARDE soulève l'intérêt de l'adhésion d'EVODIA à toutes ces instances et structures nationales, type AMORCE, CNR...)

Didier MATHIS précise enfin que ce point sera sous doute évoqué lors du prochain congrès national AMORCE, quand bien même n'est-il pas inscrit à l'ordre du jour.

Patrick LAGARDE confirme effectivement que la situation catastrophique de la filière actuelle ne peut être ignorée des congressistes, ce point sera sans aucun doute évoqué.

Fin de la séance à 17h15.



11, rue Gilbert Grandval CS 10040 88026 Epinal Cedex 03 29 34 36 61

